



# Recherche sur l'opinion publique au sujet de la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue

## *Sommaire*

**Préparé à l'intention du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile Canada**

**Nom de la firme de recherche : LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.**

**Numéro de contrat : 0D160-224277/001/CY**

**Valeur du contrat : 81 137,72 \$**

**Date d'attribution des services : 7 décembre 2021**

**Date de livraison des services : 7 février 2022**

**Numéro d'enregistrement : POR 052-21**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec [ps.communications-communications.sp@canada.ca](mailto:ps.communications-communications.sp@canada.ca)

*This report is also available in English*

# Recherche sur l'opinion publique au sujet de la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue



## Sommaire

**Préparé pour le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile Canada**

Nom du fournisseur : **LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.**

Date : Mars 2022

Cette recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage en ligne mené par Les Associés de recherche EKOS inc. pour le compte du ministère de la Sécurité publique Canada. Cette étude a été menée auprès de 2 193 Canadiens en janvier 2022.

This publication is also available in English under the title: Public Opinion Research on Drug Impaired Driving

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales. Pour toute autre utilisation, veuillez obtenir au préalable une permission écrite de Services publics et Approvisionnement Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Services publics et Approvisionnement Canada à l'adresse suivante :

[tpsgc.questions-questions.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:tpsgc.questions-questions.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca) ou à :

Direction générale des Communications  
Services publics et Approvisionnement Canada, Portage III Tour A  
16A1-11 rue Laurier  
Gatineau QC K1A 0S5

**Numéro de catalogue :** PS4-264/2020F-PDF

**Numéro international normalisé du livre (ISBN) :** 978-0-660-35224-4

**Publications connexes (numéro d'enregistrement : POR 052-21) :**

Numéro de catalogue PS4-264/2020E-PDF (rapport final, anglais)

ISBN 978-0-660-35223-7

# SOMMAIRE

## A. CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

La sécurité des Canadiens est une priorité pour le gouvernement du Canada. La conduite avec facultés affaiblies par la drogue contribue de façon importante aux accidents mortels sur la route. Les jeunes continuent d'être le groupe de conducteurs où l'on trouve des traces de drogues dans leur système après qu'ils soient morts dans un accident. Pour remédier cette situation, Sécurité publique Canada a mis sur pied une campagne de marketing et de publicité multimédia à l'échelle nationale en 2017 afin d'informer les Canadiens, surtout les jeunes de 16 à 24 ans, des dangers et des risques associés à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue. Pour exécuter la campagne, Sécurité publique a travaillé avec des intervenants clés (MADD, CAA, ACCP et Jeunes Conducteurs du Canada), organisé des communications publiques et des activités de sensibilisation et créé des publicités payées.

### *Objectifs de l'étude*

La finalité de la recherche est d'examiner les connaissances, les attitudes et les comportements actuels liés aux dangers et aux risques de la conduite avec facultés affaiblies par la drogue, ainsi que ses incidences juridiques, puis de les comparer aux résultats du sondage initial de 2017. L'accent est mis principalement sur les jeunes et les parents de jeunes, car les jeunes sont le public cible de la campagne. Plus précisément, les mesures de la recherche sont les suivantes :

- sensibilisation à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue et connaissance des risques associés;
- attitudes liées à la conduite avec facultés affaiblies;
- connaissance des incidences juridiques et des lois associées au cannabis;
- comportements et mesures prises par des Canadiens.

Les résultats mettront en évidence les changements qui se sont produits au sein du groupe cible et du grand public canadien depuis le début de la campagne de 2017.

### *Méthodologie*

Le sondage a été répondu dans sa totalité par 2 193 participants, dont 447 jeunes de 16 à 24 ans et 404 parents de jeunes de 16 à 24 ans. Cet échantillon probabiliste, dont les participants ont été recrutés de façon aléatoire, présente une marge d'erreur de +/- 2,09 %. La marge d'erreur associée à chacun des groupes cibles est de +/- 4,9 %. La source de l'échantillon est le

panel interne Probit, qui compte des Canadiens et Canadiennes recrutés au hasard. Dix pour cent des réponses de l'échantillon ont été recueillies avec des téléphones cellulaires seulement. Quinze pour cent des réponses de l'échantillon ont été recueillies par des enquêteurs bilingues formés. La majorité des résultats a été obtenue avec un questionnaire en ligne. L'annexe A présente d'autres détails sur la méthodologie du sondage.

## **B. CONCLUSIONS PRINCIPALES**

### ***Comportement***

La grande majorité des Canadiens (83%) connaissent une personne qui a consommé du cannabis et trois Canadiens sur cinq (58 %) ont consommé du cannabis à un moment ou un autre de leur vie. Parmi les répondants qui disent avoir déjà consommé du cannabis, près de trois personnes sur cinq (57 %, ce qui s'accorde avec le 58 % en 2020 mais une hausse notable par rapport au 39 % en 2017) affirment être de récents consommateurs de cannabis et en avoir consommé au cours des douze derniers mois.

À l'instar des résultats de 2020 et 2017, plus du quart (26 %) des utilisateurs de cannabis déclare avoir conduit un véhicule avec facultés affaiblies. De plus, près d'un Canadien sur trois dit avoir déjà monté à bord d'un véhicule dont le conducteur était sous l'effet du cannabis.

Plus d'un parent sur trois (38 %) d'enfants âgés de 13 à 24 ans déclare que son enfant a consommé du cannabis. La plupart des parents (86 %) affirment que leur enfant âgé de 16 à 24 ans n'a pas conduit un véhicule avec facultés affaiblies par le cannabis. Près de six personnes sur dix, soit 59 %, croient que leur enfant de 13 à 24 ans n'a jamais accepté de monter à bord d'un véhicule dont le conducteur était sous l'effet du cannabis, mais 32 % en sont incertains. Trois parents sur quatre disent avoir eu des discussions sur la conduite avec facultés affaiblies par le cannabis avec leur enfant âgé de 16 à 24 ans, mais seulement 32 % des jeunes âgés de 16 à 24 ans déclarent la même chose.

### ***Connaissance des risques et préoccupations***

La plupart des Canadiens perçoivent les conséquences néfastes des facultés affaiblies sur la conduite et comprennent de plus en plus que le cannabis nuit à la conduite. Près de neuf personnes sur dix (86 %, ce qui s'accorde avec 2020, et une hausse par rapport du 81 % en 2017) sont d'accord que la consommation de cannabis nuit à la conduite. Quatre répondants sur cinq affirment que le cannabis nuit à la vitesse de réaction et à la concentration. Quatre personnes sur cinq disent que le cannabis nuit à la vitesse de réaction et à la concentration, et

près de deux sur trois (67 %) estiment que le cannabis fait du consommateur un moins bon conducteur. Cependant, l'alcool demeure une plus grande source d'inquiétude, 95 % des répondants convenant que l'alcool nuit à la conduite. Près d'une personne sur quatre (24 %) continue de croire qu'il est moins dangereux de conduire sous l'effet du cannabis que sous l'effet de l'alcool.

Plus de la moitié des Canadiens (56 %, une augmentation par rapport au 49 % en 2020) est d'avis que le taux de conduite sous l'effet du cannabis a augmenté depuis la légalisation, et la plupart sont préoccupés (41 %) ou moyennement préoccupés (31 %) par les autres personnes qui conduisent sous l'effet du cannabis. Les plus grandes préoccupations concernant la conduite sous l'effet du cannabis comprennent le fait de blesser quelqu'un (72 %), d'avoir un accident en général (50 %) ou d'avoir un casier judiciaire permanent (34 %, une hausse par rapport au 29 % en 2017).

### ***Comportement normalisé***

Plus de huit Canadiens sur dix (82 %) croient qu'il n'est pas acceptable que leurs connaissances conduisent lorsqu'ils sont sous l'effet du cannabis, alors que seulement 6 % affirment que c'est acceptable. D'autre part, les Canadiens sont divisés quant à l'acceptabilité sociale de la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool, 44 % affirmant qu'il est socialement plus acceptable de conduire sous l'effet du cannabis que sous l'effet de l'alcool. Onze pour cent disent ne pas savoir.

Plus de la moitié des répondants (56 %, une légère augmentation par rapport au 49 % en 2017) indique que les gens sont rarement conscients du fait qu'ils conduisent avec facultés affaiblies, même si 12 % affirment que c'est courant. Plus d'une personne sur trois (33 %) déclare qu'elle serait à l'aise de signaler à la police que quelqu'un conduit avec facultés affaiblies après qu'il ait consommé du cannabis. Les répondants semblent un peu moins à l'aise qu'en 2020 et 2017 où 37 % des répondants déclaraient qu'ils seraient à l'aise de signaler quelqu'un à la police.

### ***Information sur la conduite sous l'effet du cannabis***

Le nombre de personnes qui cherchent de l'information au sujet des effets des drogues sur la conduite est relativement modeste. En effet, seul un sur quatre répondants indique qu'il a déjà recherché de tels renseignements. Avec une large marge, les professionnels de la santé, choisis par plus de la moitié des répondants (55 %), constituent la source d'information qui inspire le plus de confiance aux gens pour obtenir des renseignements au sujet des effets du cannabis sur la conduite, suivi par le service de police (25 %).

Deux Canadiens sur trois souhaitent en apprendre davantage au sujet des effets du cannabis sur la conduite, suivi par la période d'attente requise pour pouvoir conduire en toute sécurité après avoir consommé de la drogue. Les Canadiens souhaitent également en apprendre sur les effets des différentes formes de consommation de cannabis (52 %). Près de deux sur quatre aimeraient aussi obtenir plus de renseignements sur la façon dont les policiers font les tests de dépistage de drogues, sur les lois et sanctions liées à la conduite avec facultés affaiblies, ou leurs droits en tant que conducteur s'ils se font arrêter par la police.

### ***Opinion sur l'état du droit et sur les conséquences juridiques***

Neuf Canadiens sur dix (89 %) savent qu'il est illégal de conduire un véhicule avec facultés affaiblies, ce qui s'accorde avec les 91 % en 2020, et représente une hausse par rapport au 83 % en 2017. Quatre pour cent continuent de croire que cela est légal, mais légèrement moins de Canadiens sont incertains (7 %) qu'en 2017 (11 %).

Certains Canadiens sont incertains du temps qu'il faut attendre pour prendre le volant après avoir consommé du cannabis. En fait, le tiers des répondants dit ne pas savoir (34 %, une baisse par rapport au 43 % en 2017). En tout, 44 % des personnes interrogées croient qu'il faut attendre trois heures ou plus (jusqu'à une nuit complète de sommeil), une hausse comparativement au 31 % en 2017.

De plus en plus de Canadiens savent que la police est capable de dépister si les conducteurs sur la route ont les facultés affaiblies par le cannabis, près de deux personnes sur trois (66 %), une augmentation par rapport au 63 % en 2020 et 45 % en 2017.

Un peu plus d'un Canadien sur dix (13 %, une baisse par rapport au 19 % en 2020) estime être conscient des lois générales entourant le cannabis et connaître les conséquences juridiques de la violation de ces lois, alors que 30 % d'entre eux déclarent être plus ou moins au courant. Le suivi démontre que la connaissance des sanctions pénales liées à la conduite avec facultés affaiblies est modérée, un Canadien sur cinq (20 %, une diminution par rapport au 27 % en 2020) affirment savoir que ce crime peut entraîner une amende de mille dollars, la perte du permis de conduire, ou l'emprisonnement et un casier judiciaire. Trente pour cent des répondants affirment connaître ces sanctions dans une certaine mesure, quoique 48 % déclarent posséder des connaissances insuffisantes à cet égard.

Deux Canadiens sur trois (60%) croient que les facultés affaiblies par le cannabis et l'alcool sont passibles des mêmes sanctions, une diminution en comparaison au 65 % en 2020, mais toujours une augmentation pour à peine la moitié des répondants (47 %) en 2017. Un peu plus du quart des gens dit ne pas savoir.

Moins de la moitié des Canadiens (44 %) croit que les sanctions sont assez sévères pour empêcher les gens de conduire sous l'effet du cannabis, bien que cette proportion soit plus élevée chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans (59 %).

## C. NOTE AUX LECTEURS

Les résultats détaillés de l'étude sont présentés dans les sections ci-dessous. Les résultats globaux sont présentés dans la section principale du rapport et sont normalement présentés avec un graphique ou un tableau. Des textes à puces sont également utilisés pour mettre en évidence des différences statistiques importantes entre des sous-groupes de répondants. Si aucune différence n'est soulignée dans le rapport, la différence n'est pas statistiquement significative<sup>1</sup> par rapport aux résultats globaux ou encore que cette différence est considérée comme beaucoup trop faible pour être digne de mention. L'instrument de sondage programmé se trouve à l'annexe A.

Soulignons que le sondage pose de nombreuses questions au sujet de comportements qui peuvent susciter des réponses désirables du point de vue des répondants, lesquels peuvent tendre à sous-déclarer leur consommation de cannabis et les comportements de conduite avec facultés affaiblies, tant à leur égard qu'à celui de leurs adolescents ou jeunes adultes<sup>2</sup>. Le principal objectif du sondage est de fournir un point de comparaison permettant de mesurer les futurs changements dans les efforts de sensibilisation, les connaissances, les attitudes, les croyances et les comportements.

Les résultats de la tranche des répondants de l'échantillon qui ont répondu « je ne sais pas » ou qui n'ont pas fourni une réponse ne sont pas indiqués dans la représentation graphique des résultats, particulièrement lorsqu'ils ne sont pas appréciables (p. ex., dix pour cent ou plus). Aussi, il est possible que les résultats ne donnent pas 100 % en raison des arrondissements.

## D. CERTIFICATION DE NEUTRALITÉ POLITIQUE

---

<sup>1</sup> Dans la mesure du possible, un test du chi carré et un test T standard ont été mis en application. Les différences notées étaient significatives à 95 %.

<sup>2</sup> Ivar Krumpal, « Determinants of Social Desirability Bias in Sensitive Surveys: A Literature Review », *Quality and Quantity*, juin 2013, Volume 47, numéro 4, p. 2025-2047.

À titre de cadre supérieur des Associés de recherche EKOS Inc., j'atteste par la présente que les documents remis sont entièrement conformes aux exigences de neutralité du gouvernement du Canada exposées dans la Politique sur les communications et l'image de marque et dans la Directive sur la gestion des communications. En particulier, les documents remis ne contiennent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

**Signé par :**



Susan Galley (Vice-présidente)